PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que le **règlement numéro RCA08-08-0001-74** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 2 septembre 2014, est en vigueur depuis le 11 septembre 2014, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ce règlement d'urbanisme a été déposé au Bureau du Citoyen situé au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 18 septembre 2014

Isabelle Bastien, avocate Secrétaire du Conseil d'arrondissement

## **PUBLIC NOTICE**

PUBLIC NOTICE is given that **by-law number RCA08-08-0001-74** modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on September 2, 2014, is in force since September 11, 2014, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person.

Montréal, September 18, 2014

Isabelle Bastien, Lawyer Secretary of the Borough Council